

très bas prix pour notre blé, nous constatons que les prix des articles que nous avions à acheter montaient rapidement et que l'on faisait très peu pour enrayer les hausses. En plus de vendre à bas prix, il nous fallut faire nos livraisons par contingents parce que la nature avait été clémente pour les Canadiens. Les cultivateurs du Canada n'ont pas formulé d'objections particulières à cela. Ils savaient qu'une bonne partie de nos céréales ne pouvait pas être utilisée alors et, à une ou deux reprises, on nous a versé un certain dédommagement pour l'emmagasinage sur la ferme. Cependant, il a fallu à bon nombre d'entre nous acheter du bois à des prix fortement majorés, construire des greniers et emmagasiner le blé sur la ferme. Le 1er août 1942 on a porté le prix du blé à 90c. le boisseau. Cette augmentation compensa dans une très faible mesure les bas prix qui avaient prévalu jusqu'alors. En 1943 on releva le prix jusqu'à \$1.25, et en 1944 on a supprimé le régime des contingents et on nous a permis de livrer notre blé à notre gré. En 1942, tous doivent s'en souvenir, on a apporté des changements radicaux dans le programme de l'impôt sur le revenu, et il en est résulté que les cultivateurs et les autres ont été contraints d'acquitter l'impôt sur un revenu de plus de \$660 dans le cas d'un célibataire, et de plus de \$1200 dans le cas d'un homme marié. Il y avait certaines exceptions dont je ne parlerai pas en ce moment.

En 1944, lorsqu'on a supprimé les contingents, bon nombre de gens étaient fort endettés, payaient des milliers de dollars d'intérêt, et se dirent, "voici notre chance d'écouler notre grain et de payer nos dettes." En conséquence plusieurs cultivateurs vidèrent leurs greniers et pensèrent conclure une bonne affaire. J'ajouterai que les cultivateurs ont toujours fait de leur mieux pour payer leurs dettes et, en cette occasion, comme ils payaient des taux d'intérêt élevés et qu'ils détenaient des céréales cotées à bas prix dans des greniers dispendieux, ils profitèrent de la suppression des contingents et des prix à la hausse. En 1944, la guerre se poursuivait encore, et les cultivateurs ne savaient pas qu'on les pourchasseraient et qu'on les obligerait à payer l'impôt sur le revenu. Cependant, il n'y a pas bien longtemps, vers la période de Noël et du nouvel an, les cultivateurs, du moins ceux de ma région, reçurent du courrier qui ne leur fit pas grand plaisir. On a expédié des lettres renfermant des formules d'impôt pour l'année 1944. Un grand nombre de cultivateurs en sont encore très irrités. Quelques-uns ont peiné pendant des soirées entières à calculer leurs impôts. Des milliers d'entre eux

[M. Fair.]

n'ont pas gardé les reçus de leurs dépenses; ils ont travaillé pendant des nuits afin d'établir le plus exactement possible le montant de la taxe. Cependant, le Gouvernement ne s'est pas soucié pendant les années de dépression de rendre visite aux cultivateurs, d'estimer leurs pertes, de leur offrir des indemnités, de réduire le chiffre de leurs dettes ou d'abaisser leurs taux d'intérêt. Mais en 1944, après l'une des plus grandes récoltes jamais produites au Canada, alors que nous venions de livrer des excédents accumulés depuis 1940, le Gouvernement déclara: "La guerre est finie, nous avons besoin d'argent; si le cultivateur ne possède pas de fonds supplémentaires, nous en viendrons mieux à bout." Il exige donc sa livre de chair.

Le pis est que les cultivateurs se rendent compte que, dans le passé, ils n'ont reçu leur part du revenu national, soit un tiers environ, que durant la seule période de 1915 à 1919. Pendant les années de crise, plusieurs cultivateurs ont perdu leur terre et leur santé. Au cours de la guerre j'en sais (il s'en trouve peut-être un grand nombre) dont les épouses ont trimé à la coupe des foin, à la récolte et à d'autres besognes agricoles pour échouer à l'hôpital un an plus tard, subir des opérations et acquitter des comptes de médecins. Cela n'est pas juste. Il faudrait améliorer l'état des cultivateurs de façon à épargner ce travail à leur femme et à leurs filles. Mais, la main-d'œuvre faisant défaut, la femme et la fille du cultivateur se sont mises à la tâche; elles en souffrent aujourd'hui. Ceux qui sont restés sur leur terre parviennent à peine à l'heure actuelle à racheter leurs dettes et à rembourser une somme d'intérêts qui s'élève jusqu'à 7 ou 8 p. 100. J'ignore pourquoi il en est ainsi, car, la plupart du temps le montant sur lequel l'intérêt est acquitté ne représente qu'une affaire de comptabilité; on ne devrait pas permettre cela.

Les cultivateurs se rendent également compte des pertes qu'ils ont subies sur le grain dans le passé. Il y a quelques années, au moment où l'on a porté le prix du blé à 90c. le boisseau, je me suis donné la peine de calculer le nombre de boisseaux écoulés au cours des campagnes agricoles 1935-1936 et 1942-1943; je me suis fondé sur les prix rapportés par ces ventes et sur le montant que le cultivateur aurait dû toucher s'il avait écoulé le grain au prix paritaire, c'est-à-dire, à \$1.41 le boisseau. Je signale que, pour déterminer la parité, on calcule que les cultivateurs reçoivent 16.6 p. 100 du revenu national quand, à vrai dire, ils avaient droit au double de cette proportion. D'après mes chiffres, les cultivateurs ont subi pendant cette période de huit ans, des pertes